

Qualité de l'eau. Un projet d'extension contesté

Dimitri L'Hours

En phase de consultation publique en mairie de Plonévez-Porzay jusqu'au 10 février, le dossier déposé en 2018 par Pascal Colin, exploitant agricole à Plonévez-Porzay concerne une potentielle extension de son élevage porcin. Une perspective qui fait bondir les associations de protection de l'environnement.

Le dirigeant de l'EARL estime le projet d'extension d'élevage porcin compatible avec le Sage. Photo archives Claude Prigent



Située à Plonévez-Porzay, au lieu-dit Kervinager, l'EARL Colin élève actuellement 39 vaches laitières et produit 1 485 porcs charcutiers par an. Sa volonté : abandonner la production laitière, afin de remplacer les 39 vaches laitières par dix bovins viande et de produire 4 100 porcs charcutiers par an, sur une surface agricole utile de 94,8 ha contre 82 ha auparavant (avec une diminution de 20 ha des prairies, remplacées par des cultures de maïs et de céréales). Inclus aussi, la construction d'une porcherie et divers aménagements sur l'exploitation. Investissement total prévu : 800 000€.

Le projet va de pair avec un plan d'épandage, impliquant quatre autres exploitations agricoles sur la commune, sur une surface totale de 234,8 ha. « Ces épandages auront lieu à proximité des plages à algues vertes de Sainte-Anne La Palud et de Trezmalouen, dans le bassin-versant de la baie de Douarnenez, une des huit baies concernées par le Plan Algues Vertes 2 », notent les associations Eaux et rivières de Bretagne et Baie de Douarnenez environnement. Les deux organismes ont envoyé un courrier conjoint au préfet, en charge du dossier, pour lui faire

part de leurs remarques. « Il y aura 2 330 tonnes de lisier de porcs en plus des 1 270 tonnes actuelles, soit un total de 3 600 tonnes représentant 15 tonnes d'azote, soit un excédent d'environ 5 tonnes d'azote par rapport à la situation antérieure ».

« Trente tonnes d'azote de plus en quatre mois »

« Si vous donnez à nouveau votre accord, vous aurez, en quatre mois, autorisé l'épandage de plus de trente tonnes d'azote supplémentaires par an sur le bassin-versant de la baie de Douarnenez, alors que le Plan prévoit une baisse de vingt tonnes d'azote par an (cent tonnes entre 2018 et 2022) », poursuivent-elles, en faisant référence aux plans d'épandage validés pour la centrale biogaz Volé de Châteaulin (20 tonnes d'azote) et de l'exploitation Le Duff de Plomodiern (6 tonnes). Or « les excès d'azote sont responsables de la prolifération des algues vertes et brunes et les taux de nitrates dans les rivières de la baie diminuent peu. Ainsi, l'eau utilisée par l'EARL Colin pour abreuver les animaux évolue entre 61 et 40 mg/l quand l'objectif affiché par le Plan Algues Vertes 2 est de 15 mg/l », pointent les associations.

L'EARL estime le projet « compatible avec le Sage »

En outre, « le projet présenté prévoit aussi la suppression de seize ha de prairies, alors que le Plan Algues Vertes 2 préconise le maintien et le renforcement de ces surfaces en herbe et que l'agence de la biodiversité, dans son rapport 2018, établit le lien entre la disparition accélérée des prairies (remplacées par des cultures gourmandes en pesticides comme le maïs) et l'effondrement actuel de la faune et de la flore sauvage », s'exaspèrent Eaux et rivières de Bretagne et Baie de Douarnenez Environnement, qui invitent le préfet à encourager la transition des cinq élevages concernés dans ce projet vers l'agriculture biologique. De son côté, l'EARL estime que « le projet est compatible avec les enjeux du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) ».

L'EARL indique, tableaux à l'appui, « respecter l'équilibre de la fertilisation tant pour l'azote que pour le phosphore ». « De plus, des mesures anti-érosives (bandes enherbées, talus boisés, ripisylve...) existent et seront maintenues en place, notamment dans les zones les plus à risque », promet l'EARL.